

RESTRICTIONS DES USAGES DE L'EAU

» Pour les particuliers

VIGILANCE

ALERTE

ALERTE RENFORCÉE

CRISE

Arrêtés de restriction d'usages consultables sur <http://propluvia.developpement-durable.gouv.fr>

USAGES		ALERTE
	Arrosage à partir de stockages d'eau de pluie captée par des toitures	 Autorisé sans restriction
	Arrosage des pelouses, massifs fleuris et des plantes en pots	 Interdit entre 11h et 18h Sauf pour les plantes en pots si utilisation du goutte à goutte.
	Arrosage des jardins potagers	 Interdit entre 11h et 18h
	Remplissage piscines privées et baignoires à remous de plus d'1 m ³	 Interdit Sauf remise à niveau ou première mise en eau après accord du gestionnaire du réseau d'eau potable si le chantier a débuté avant les premières restrictions.
	Lavage de véhicules par des professionnels (dont stations de lavage)	 Interdit Sauf avec du matériel haute pression ou avec un matériel équipé d'un système de recyclage de l'eau.
	Lavage de véhicules chez les particuliers	 Interdit
	Nettoyage des façades, toitures, trottoirs et autres surfaces imperméabilisées	 Interdit Sauf si réalisé par une collectivité ou une entreprise de nettoyage professionnel avec du matériel haute pression.
	Remplissage / vidange des plans d'eau	 Interdit
	Travaux en cours d'eau	 Limitation au maximum des risques de perturbation des milieux aquatiques.

RESTRICTIONS DES USAGES DE L'EAU

› Pour les particuliers

VIGILANCE

ALERTE

ALERTE RENFORCÉE

CRISE

Arrêtés de restriction d'usages consultables sur <http://propluvia.developpement-durable.gouv.fr>

USAGES		ALERTE RENFORCÉE
	Arrosage à partir de stockages d'eau de pluie captée par des toitures	 Autorisé sans restriction
	Arrosage des pelouses, massifs fleuris et des plantes en pots	 Interdit Sauf pour les plantes en pots si utilisation du goutte à goutte.
	Arrosage des jardins potagers	 Interdit entre 9h et 20h
	Remplissage piscines privées et baignoires à remous de plus d'1 m ³	 Interdit Sauf remise à niveau ou première mise en eau après accord du gestionnaire du réseau d'eau potable si le chantier a débuté avant les premières restrictions.
	Lavage de véhicules par des professionnels (dont stations de lavage)	 Interdit Sauf avec du matériel haute pression ou avec un matériel équipé d'un système de recyclage de l'eau.
	Lavage de véhicules chez les particuliers	 Interdit
	Nettoyage des façades, toitures, trottoirs et autres surfaces imperméabilisées	 Interdit Sauf si réalisé par une collectivité ou une entreprise de nettoyage professionnel avec du matériel haute pression.
	Remplissage / vidange des plans d'eau	 Interdit
	Travaux en cours d'eau	 Report des travaux Sauf si situation d'assec total ou pour des raisons de sécurité ou travaux autorisés par le service de police de l'eau.

RESTRICTIONS DES USAGES DE L'EAU

> Pour les particuliers

VIGILANCE

ALERTE

ALERTE RENFORCÉE

CRISE



PRÉFET
DE SAÔNE-ET-LOIRE

Liberté
Égalité
Fraternité



Arrêtés de restriction d'usages consultables sur <http://propluvia.developpement-durable.gouv.fr>

USAGES		CRISE
	Arrosage à partir de stockages d'eau de pluie captée par des toitures	Autorisé sans restriction
	Arrosage des pelouses, massifs fleuris et des plantes en pots	Interdit
	Arrosage des jardins potagers	Interdit entre 9h et 20h
	Remplissage piscines privées et bains à remous de plus d'1 m ³	Interdit
	Lavage de véhicules par des professionnels (dont stations de lavage)	Interdit
	Lavage de véhicules chez les particuliers	Interdit
	Nettoyage des façades, toitures, trottoirs et autres surfaces imperméabilisées	Interdit
	Remplissage / vidange des plans d'eau	Interdit
	Travaux en cours d'eau	Report des travaux Sauf si situation d'assec total ou pour des raisons de sécurité ou travaux autorisés par le service de police de l'eau.